

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2024-20**

Nombre de Conseillers en exercice : 16

Présents : 9

Votants : 12

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT DE L'ISERE POUR LA RENOVATION DE L'ECOLE PRIMAIRE

L'an deux mille vingt-quatre, le cinq juillet, à 20 heures 30,

Le Conseil Municipal de la Commune de **GRENAY**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. CAUQUIL Alain, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 1^{er} juillet 2024

Présents : M. CAUQUIL Alain, Mme MILITI Vincenza, M. VERGNAIS Didier, Mme FASSINOT Christine, M. ABADIE Frédéric, Mmes LONGEARD Gaëlle, CHENAUVIER Christelle, CORNET Sophie, M. PLOCH Romain

Absents : M. THIMONIER Franck (*pouvoir à Frédéric ABADIE*), Mme ROCLE Nathalie (*pouvoir à Christine FASSINOT*), MM. BERCIMUELLE Laurent, JARRIGE Jérôme (*pouvoir à Didier VERGNAIS*), DESSERTINE Sébastien, Mmes BAUDEQUIN Christelle, DE ALMEIDA Marielle

Secrétaire de séance : Mme CORNET Sophie

Monsieur le Maire présente le projet de rénovation de l'école primaire Hugues Aufray.

Le coût de cette opération, estimé à 61 018 € HT, comprend notamment :

- des reprises des murs et du plafond en raison de la présence de nombreuses fissures dues à des infiltrations, dans plusieurs salles (*notamment salle des professeurs, salle CM2 dans le bâtiment élémentaire*),
- la remise en conformité des toilettes et espace douche de l'école maternelle (*très anciens et non fonctionnels*),
- le réaménagement de la classe « petite section » de maternelle afin de dégager plus d'espace pour circuler,
- l'installation de luminaires LED dans les classes de l'école maternelle,
- l'installation de deux climatiseurs réversibles dans 2 salles de classe situées dans le bâtiment annexe de l'école élémentaire.

Après présentation et délibération, **le Conseil Municipal, à l'unanimité** :

- **approuve le projet précité,**
- **sollicite une subvention auprès du Département de l'Isère, au titre de la dotation territoriale,** en vue du démarrage de ces travaux, dès que possible,
- **charge Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches préalables à la réalisation des travaux,**
- **autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier, les crédits étant prévus au budget primitif 2024.**

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

Pour copie conforme :

Au registre sont les signatures.

En Mairie, le 4 octobre 2024

Le Maire,



Alain CAUQUIL